



6 Octobre 2009 - COMMUNIQUÉ de PRESSE -

Président
F. DE BLAY

Vice-Président
P. DEMOLY

Trésorier
J. LAURENT

Conseil scientifique
B. WALLAERT
Président
M-T. GUINNEPAIN
Secrétaire

Secrétaire Relations
Extérieures
A. TSICOPOULOS

Collège des Enseignants
d'Allergologie
A. DIDIER
Président

Conseillers
A. BARBAUD
E. BIDAT
J. BIRNBAUM
I. BOSSE
M. BOUHEY
D. CAILLAUD
A. COSTE
A. DESCHILDRE
JP DUMUR
A. MAGNAN
M. TUNON DE LARA

Revue Française
d'Allergologie et
d'Immunologie Clinique

F. RANCE
Directeur de la Rédaction
P.J BOUSQUET
Responsable du site
Web : lesallergies.fr

RECOMMANDATIONS
faites aux personnes allergiques à l'œuf
vis-à-vis de la vaccination anti-grippe

La Société Française d'Allergologie s'exprime à propos des inquiétudes des personnes allergiques à l'œuf vis-à-vis du vaccin contre la Grippe

LES PERSONNES ALLERGIQUES à l'ŒUF peuvent-elles se faire VACCINER contre LA GRIPPE ?

Alors que la campagne de vaccination contre la Grippe débute, les personnes allergiques à l'œuf se posent de nombreuses questions vis-à-vis de l'innocuité du vaccin face à de possibles réactions anaphylactiques.

La vaccination chez les personnes allergiques ou supposées allergiques à l'œuf est encore source d'inquiétude en France. Celle-ci est réactivée à la faveur de la campagne de vaccination contre la Grippe A/ H1N1.

Pourquoi le vaccin contre la grippe A/H1N1 et/ou contre la grippe saisonnière suscite-t-il de telles inquiétudes ?

La plupart des vaccins actuels - dont les vaccins antigrippaux - font appel à la culture des virus : celui-ci s'y multiplie avant d'être recueilli, purifié et tué chimiquement pour fabriquer le vaccin.

Les virus utilisés pour la fabrication de ces vaccins sont cultivés sur des cellules d'embryon de poulet, c'est-à-dire sur des œufs de poule fécondés. D'infimes traces de protéines d'œuf sont donc susceptibles d'être contenues dans les vaccins. Dans la grande majorité des cas, ces traces ne sont pas suffisantes pour provoquer des réactions anaphylactiques chez les personnes allergiques à l'œuf, sauf en cas d'allergie très sévère.

La législation européenne autorise la présence d'une quantité d'ovalbumine dans une dose de vaccin pouvant aller jusqu'à 1 microgramme. Cette quantité peut-elle présenter un danger pour les personnes allergiques à l'œuf ?

En principe non, mais la **Société Française d'Allergologie** recommande, dans le cas des personnes dont l'allergie à l'œuf est avérée (antécédent de réactions allergiques sévères incluant le choc anaphylactique) des **précautions particulières** consistant en la **pratique de la vaccination en milieu hospitalier**, permettant – le cas échéant – la recherche d'une sensibilisation vis-à-vis du vaccin et une prise en charge médicale d'urgence adaptée, si nécessaire.